HSBC ETFs plc (la « Société »)

3 Dublin Landings, North Wall Quay
Dublin 1, Irlande

Le présent courrier est important et nécessite votre attention immédiate. Pour toute question relative aux mesures à prendre, veuillez demander conseil à votre courtier, votre conseiller bancaire, votre avocat, votre comptable ou tout autre conseiller financier indépendant. Si vous avez vendu ou transféré toutes vos actions du Fonds mentionné ci-dessous, veuillez transmettre immédiatement le présent courrier à l'acheteur ou au bénéficiaire ou, le cas échéant, au courtier, au représentant de la banque ou à tout autre tiers par l'intermédiaire duquel la vente ou le transfert a été effectué, afin qu'il soit remis à l'acheteur ou au bénéficiaire le plus rapidement possible.

Le présent courrier n'a pas été examiné par la Banque centrale d'Irlande (la « Banque centrale »), et il est possible que des modifications soient nécessaires pour satisfaire aux exigences de la Banque centrale. Le conseil d'administration de la Société (les « Administrateurs ») assume la responsabilité des informations contenues dans le présent courrier.

Les termes commençant par une majuscule utilisés dans le présent courrier auront, en l'absence de définition, la signification qui leur est donnée dans le Prospectus.

4 Novembre 2024

Cher Actionnaire,

Nous nous référons au fonds HSBC MSCI Emerging Markets Islamic ESG UCITS ETF (IE0009BC6K22) (le « **Fonds** »), un compartiment de la Société, dont vous êtes Actionnaire. L'objectif d'investissement du Fonds est de répliquer la performance de l'Indice MSCI EM (Emerging Market) Islamic ESG Universal Screened Select Index (l'« **Indice** »). L'objectif de la présente lettre est de vous informer des modifications apportées par MSCI Inc. (le « Fournisseur d'indice ») à la méthodologie de l'Indice (la « **Méthodologie** »), telles que détaillées ci-dessous, qui prendront effet le 26 novembre 2024 ou aux alentours de cette date (la « **Date de prise d'effet** »).

Le Fournisseur d'indice a l'intention de modifier la Méthodologie pour plafonner les pondérations des actions de sorte qu'elles ne dépassent pas les limites de diversification applicables énoncées dans la Réglementation relative aux OPCVM. Les modifications proposées garantiront qu'aucune action de l'Indice ne dépasse le montant maximum que le Fonds peut investir selon la Réglementation relative aux OPCVM, réduisant ainsi tout écart entre l'Indice et le Fonds. Le Fournisseur d'indice entend modifier le nom de l'Indice à la Date de prise d'effet comme suit :

Nom de l'indice actuel	Nom de l'indice proposé
Indice MSCI EM (Emerging Market) Islamic ESG Universal Screened Select Index	Indice MSCI EM (Emerging Market) Islamic ESG Universal Screened Select Capped Index

Nous avons également l'intention de mettre à jour le nom du Fonds pour indiquer que l'Indice sera plafonné. Nous confirmerons les détails et un calendrier en temps voulu.

Pour toute question concernant le contenu du présent courrier, veuillez contacter la Société ou l'Agent administratif, ou encore votre conseiller d'investissement et/ou votre conseiller juridique, le cas échéant.

Des informations supplémentaires relatives au Fonds sont disponibles en vous rendant sur la version locale du site Internet à l'adresse www.global.assetmanagement.hsbc.com ou auprès du siège social.

Nous vous invitons à prendre le temps d'étudier ces informations car elles sont importantes.

Nous vous invitons à contacter votre conseiller financier habituel et nous vous rappelons la nécessité et l'importance de bien prendre connaissance du document d'information clé.

Je vous prie d'agréer, cher Actionnaire, mes sincères salutations.

Administrateur
Au nom et pour le compte de
HSBC ETFs plc

PUBLIC